AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_129_2023-DE Reçu le 26/12/2023

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

15- Objet: SIGNATURE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS - PRESTATION DE

SERVICE - CAF- MSA - 2024-2028

N° Ordre: DE-129-2023

Rapporteur: Pascal Boutan, vice-président PEEJ-EMD

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public-autres

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac: Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac: Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_129_2023-DE

Reçu le 26/12/2023

SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

Membres absents non excusés (3): Lavardac: M. Georges BARBARA

Le Nomdieu: M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac: M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Votants: 49 Présents: 45

- Dont « pour »: 49 Absents: 7 - Dont « contre »: 0 - Dont suppléé : 0 - Dont représentés : 4 - Dont abstention: 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence action sociale d'intérêt communautaire - petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissements et de services d'accueil collectifs (relais assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du 5 décembre 2023,

Considérant les conventions d'Objectifs et de Financements en cours se terminant au 31 décembre 2023.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole Dordogne Lot-et-Garonne participent au financement des structures d'accueil du service Petite Enfance Enfance – Jeunesse en versant la prestation de service.

A cette fin, les conventions définissent les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « prestation de service » des structures d'Albret Communauté.

Ces conventions concernent les structures suivantes :

- Les Crèches de Nérac, de Mézin, de Montagnac-sur-Auvignon;
- Le Relais Petite Enfance;
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents ;
- Les Accueils de Loisirs de Barbaste, Montesquieu, Mézin, Moncrabeau, Lavardac.

Considérant la participation financière de plus de 23 000 euros de la Mutualité Sociale Agricole dans le soutien à l'accueil de jeunes enfants pour la Crèche de Nérac, une convention tripartite sera signée par la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales et Albret Communauté.

La Communauté de Communes Albret Communauté souhaite pouvoir bénéficier de la participation de la Caisse d'allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour toutes les structures.

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_129_2023-DE Reçu le 26/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver les termes des Conventions d'Objectifs et de Financements proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole telles que jointes en annexe,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les Conventions d'Objectifs et de Financements proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents d'exécution relatifs à ces Conventions d'Objectifs et de Financements, sauf en cas de modifications substantielles qui devront faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac.

Alain Lorenzelli, Président

Publication le :

2 6 DFC 2023

Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance